

Image not found or type unknown



demande visa familial de long séjour pour notre fille

Par **RAMATA**, le 11/11/2020 à 11:58

Bonjour Maître,

Nous sommes mariés depuis 10 ans Francos-Burkinabés. Nous avons adopté notre nièce qui a 15 ans maintenant (nous l'avons depuis l'age de 6ans) .

Nous souhaitons rentrés en FRANCE pour des raisons sécuritaires., et mettre notre fille au Lycée.

Peut on avoir un visa famille long séjour pour elle? et comment faire?

Dans l'attente de votre réponse

bien cordialement Madame BANGRE Annick

Par **youris**, le 11/11/2020 à 12:38

bonjour,

si vous avez la nationalité française, dans le cadre d'une adoption plénière, votre fille a la nationalité française si bien sur, vous avez fait transcrire cette adoption sur l'état-civil français.

s'agit-il d'une adoption simple ou d'une adoption plénière ?

salutations

Par **BANGRE**, le 12/11/2020 à 15:13

Bonjour,

Je suis Française et mon mari est Français par le mariage.

Nous avons adopté Notre fille au début en adoption simple en 2016 mais mal dirigé, le dossier est revenu

au Consulat en reje en 2018t. Nous n'avons pas reçu de dossier à la poste étant au BURKINA et que nous avons du courrier qui ne nous arrive pas. Suite à un refus de visa pour un séjour dans la famille en France .Nous avons eu quelques difficultés. Mais après discussion j'ai eu le visa..

C'est à la suite de cela que le Consul et le service d'Etat civil m'ont conseillé de faire une adoption plénière, c'est ce que j'ai refait aussitot. Je jugement c'est fait au début janvier 2019 et envoyé en mai 2019. J'ai attendu la réponse jusqu'aujourd'hui en novembre 2020. qu'ils ne pouvaient pas "Mon Parquet ne pouvait pas reconnaître à cette adoption intra familiale les effets d'une aadoption plénière de droit Français"

Je ne comprends toujours pas cette réponse alors que c'est le service du Consulat qui a

controlé le dossier et je l'ai envoyé à NANTES par Chronopost. A ce jour, je dois prendre un avocat c'est ce qque j'ai fait. j'attends si vous pouvez me donnez aussi des idées je vous en serai gré. comme cela va être long.

c'est pourquoi, je vais faire un visa famille long séjour et je demande comment faire pour n'avoir pas encore de refus.!! Nous comptons rentrée en FRANCE. Mettre notre fille au lycée

et vue l'insécurité au BURKINA . Les Français sont déconseillés de circuler. ce n'est pas une vie

et être séparée de ma Famille ; ce n'est pas concevable.

Pouvez vous m'aider à résoudre mon probleme?

Bien cordialement xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **12/11/2020 à 16:06**

en droit français, les conditions des adoptions simples et plénières ne sont pas identiques.

en particulier pour pouvoir être adopté de façon plénière, il faut réunir les conditions suivantes:

[Pupille de l'État](#)

Enfant dont les parents ou le [conseil de famille](#) ont accepté l'adoption

Enfant déclaré abandonné par jugement du tribunal

Enfant étranger, en fonction de la législation applicable